



Un Peuple - Un But - Une Foi
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
ET DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

DIPLÔME DE LICENCE

VU la loi n° 94-82 du 23 décembre 1994 portant statut des Établissements d'enseignement privé, modifiée et complétée par la loi n° 2005-03 du 11 janvier 2005 ;

VU la loi n° 2011-05 du 30 mars 2011 relatif à l'organisation du système Licence, Master, Doctorat (LMD) ;

VU le décret n° 2012-1114 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Licence, modifié par le décret 2013-874 du 20 juin 2013 ;

VU décret n°2015-582 du 11 mai 2015 relatif à la reconnaissance, au classement et à l'équivalence des diplômes de l'Enseignement supérieur, modifié par le décret n°2026-1320 du 21 juillet 2026 ;

VU le décret n° 2018-850 du 11 mai 2018 portant statut des établissements privés d'Enseignement supérieur ;

VU l'agrément provisoire ou l'habilitation institutionnelle n°.../.../... autorisant à délivrer des diplômes de l'Enseignement supérieur ;

VU le procès-verbal de délibération du jury en date du ;

Le présent diplôme de Licence (BAC+3),

mention :,

est délivré à : M. ou Mme (pas de Mlle) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, né(e) le à

et confère le grade de **Licence**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à, le

Signature de la plus haute autorité de l'EPES

Signature Ministère de l'enseignement de la recherche et de l'innovation



Un Peuple - Un But - Une Foi
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
ET DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

DIPLÔME DE MASTER

VU la loi n° 94-82 du 23 décembre 1994 portant statut des Établissements d'enseignement privé, modifiée et complétée par la loi n° 2005-03 du 11 janvier 2005 ;

VU la loi n° 2011-05 du 30 mars 2011 relatif à l'organisation du système Licence, Master, Doctorat (LMD) ;

VU le décret 2012-1115 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Master, modifié par le décret 2013-875 du 20 juin 2013 ;

VU décret n°2015-582 du 11 mai 2015 relatif à la reconnaissance, au classement et à l'équivalence des diplômes de l'Enseignement supérieur, modifié par le décret n°2026-1320 du 21 juillet 2026 ;

VU le décret n° 2018-850 du 11 mai 2018 portant statut des établissements privés d'Enseignement supérieur ;

VU l'agrément provisoire ou l'habilitation institutionnelle n°.../.../... autorisant à délivrer des diplômes de l'Enseignement supérieur ;

VU le procès-verbal de délibération du jury en date du ;

Le présent diplôme de Master (BAC+5)

mention :

est délivré à : M. ou Mme (pas de Mlle) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, né(e) le....., à

et confère le grade de **Master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à, le

Signature de la plus haute autorité de l'EPES

Signature Ministère de l'enseignement de la recherche et de l'innovation



Un Peuple - Un But - Une Foi
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
ET DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE

VU la loi n° 94-82 du 23 décembre 1994 portant statut des établissements d'enseignement privé, modifiée et complétée par la loi n° 2005-03 du 11 janvier 2005 ;

VU la loi n° 2011-05 du 30 mars 2011 relatif à l'organisation du système Licence, Master, Doctorat (LMD) ;

VU le décret n° 2012-1116 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Doctorat ;

Vu le décret 2015-372 du 18 mars 2015 fixant le régime des études et des examens du diplôme d'État de docteur en médecine ;

VU décret n°2015-582 du 11 mai 2015 relatif à la reconnaissance, au classement et à l'équivalence des diplômes de l'Enseignement supérieur, modifié par le décret n°2026-1320 du 21 juillet 2026 ;

VU le décret n° 2018-850 du 11 mai 2018 portant statut des établissements privés d'Enseignement supérieur ;

VU l'agrément provisoire ou l'habilitation institutionnelle n°.../.../... autorisant à délivrer des diplômes de l'Enseignement supérieur ;

VU le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu le (date), une thèse portant sur le sujet....., préparée au sein de (nom de l'EPES), devant un jury présidé par et composé de.....;

Vu la délibération du jury ;

Le présent diplôme de Doctorat d'État en Médecine (Bac +8), mention

est délivré à : M. ou Mme (pas de Mlle) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, né(e) le....., à

et confère le grade de **Docteur en Médecine**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à....., le

Signature de la plus haute autorité de l'EPES

Signature Ministère de l'enseignement de la recherche et de l'innovation



Un Peuple - Un But - Une Foi
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
ET DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

VU la loi n° 94-82 du 23 décembre 1994 portant statut des Établissements d'enseignement privé, modifiée et complétée par la loi n° 2005-03 du 11 janvier 2005 ;

VU la loi n° 2011-05 du 30 mars 2011 relatif à l'organisation du système Licence, Master, Doctorat (LMD) ;

VU le décret n° 2012-1116 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Doctorat ;

VU le décret 2015-450 du 10 avril 2015 fixant le régime des études et des examens du diplôme d'État de docteur en pharmacie ;

VU décret n°2015-582 du 11 mai 2015 relatif à la reconnaissance, au classement et à l'équivalence des diplômes de l'Enseignement supérieur, modifié par le décret n°2026-1320 du 21 juillet 2026 ;

VU le décret n° 2018-850 du 11 mai 2018 portant statut des Établissements privés d'Enseignement supérieur ;

VU l'agrément provisoire ou l'habilitation institutionnelle n°...../...../..... autorisant à délivrer des diplômes de l'Enseignement supérieur ;

VU le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu le (date), une thèse portant sur le sujet....., préparée au sein de (nom de l'EPES), devant un jury présidé par et composé de.....

Vu la délibération du jury ;

Le présent diplôme de Doctorat d'État en Pharmacie, mention

est délivré à : M. ou Mme (pas de Mlle) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, né(e) le....., à

et confère le grade de **Docteur en Pharmacie**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à....., le

Signature de la plus haute autorité de l'EPES

Signature Ministère de l'enseignement de la recherche et de l'innovation



Un Peuple - Un But - Une Foi
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
ET DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE

VU la loi n° 94-82 du 23 décembre 1994 portant statut des Établissements d'enseignement privé, modifiée et complétée par la loi n° 2005-03 du 11 janvier 2005 ;

VU la loi n° 2011-05 du 30 mars 2011 relatif à l'organisation du système Licence, Master, Doctorat (LMD) ;

VU le décret n° 2012-1116 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Doctorat ;

VU décret n°2015-582 du 11 mai 2015 relatif à la reconnaissance, au classement et à l'équivalence des diplômes de l'Enseignement supérieur, modifié par le décret n°2026-1320 du 21 juillet 2026 ;

VU le décret n° 2018-850 du 11 mai 2018 portant statut des Établissements privés d'Enseignement supérieur ;

VU le décret n° 2019-30 du 04 janvier 2019 fixant le régime des études et des examens pour l'obtention du diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire

VU l'agrément provisoire ou l'habilitation institutionnelle n°/...../..... autorisant à délivrer des diplômes de l'Enseignement supérieur ;

VU le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu le (date), une thèse portant sur le sujet....., préparée au sein de (nom de l'EPES), devant un jury présidé par et composé de.....

Vu la délibération du jury ;

Le présent diplôme de Doctorat en chirurgie dentaire, mention

est délivré à : M. ou Mme (pas de Mlle) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, né(e) le....., à

et confère le grade de **Docteur en Chirurgie dentaire**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à....., le

Signature de la plus haute autorité de l'EPES

Signature Ministère de l'enseignement de la recherche et de l'innovation